



Chômage non indemnisé

Par **GC64**, le **01/04/2024** à **21:13**

Bonjour, je veux partir en retraite en septembre 2024 (63 ans).

Mais je constate dans le bilan de mes droits qu'il manque 10 trimestres.

Je suis fonctionnaire titulaire depuis 2003, mais j'ai été auparavant contractuel durant 13 ans dans la fonction publique (fonctionnaire territorial). La mairie qui m'a employée d'octobre à juin ne m'a jamais permis durant cette période en CDD de toucher les assedics pendant l'été. Aujourd'hui je me rends compte que ce 4e trimestre annuel me manque pour toucher à taux pleins ma retraite. J'ai lu que je pourrais peut-être valider malgré tout 6 trimestres sur déclaration sur l'honneur. Est ce possible ? A qui dois je envoyer cette déclaration ?

Merci.

Par **Marck.ESP**, le **01/04/2024** à **21:36**

Bonsoir

Pour un cas aussi particulier, mettez vous en rapport avec...

<https://www.cnracl.retraites.fr/aide-et-contact>

certainement mieux placée que nous.

Bonne chance.